

Services de l'Eau et de l'Assainissement

Lettre d'information n°2 - Novembre 2002

La nouvelle station d'épuration

Que devient l'eau après son utilisation ?

Après leur utilisation, les eaux résiduaires, qui sont collectées par le réseau des canalisations, comprennent généralement :

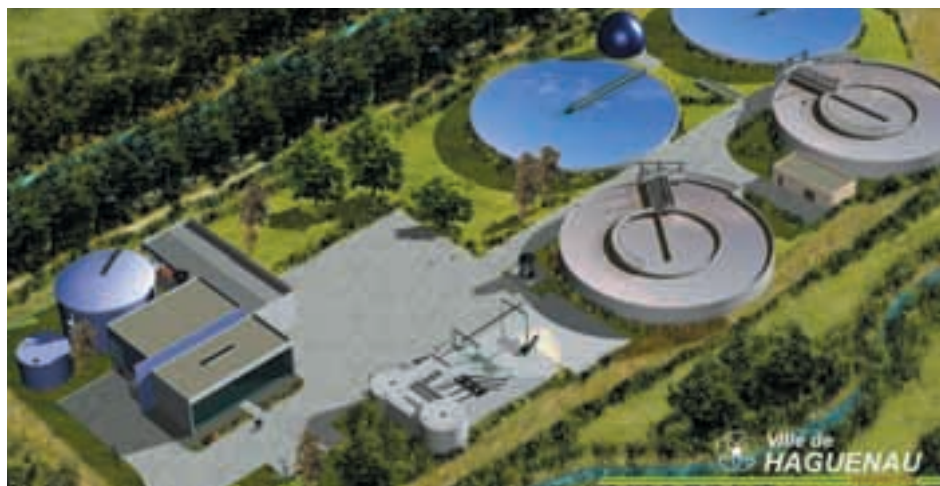
- les eaux ménagères, chargées de matières organiques (graisses, protéines, ...) et de produits chimiques (détergents, ...)
- Les eaux pluviales, chargées de matières minérales (sables, ...) et végétales (feuilles,...)
- Les eaux industrielles prétraitées, biodégradables et non toxiques.

Elles sont acheminées jusqu'à la station d'épuration pour y être traitées avant leur rejet dans la Moder.

Les équipements de traitement de la Ville

La Ville dispose depuis la fin des années 1970 de deux stations d'épuration :

- à Marienthal (rue du Carmel) pour Marienthal ;
- à Haguenau (rue du Château Fiat) pour Haguenau et Harthouse. C'est cette dernière que la Ville a décidé de reconstruire.



Pourquoi une nouvelle station d'épuration ?

D'une part, l'actuelle station a atteint ses limites : l'extension de l'urbanisation a naturellement conduit à une augmentation des volumes à traiter.

D'autre part, la législation impose dorénavant de traiter les matières azotées (nitrates) et les matières phosphorées (phosphates).

De plus, les sables issus du curage des réseaux et les graisses piégées par les dégraisseurs seront traités.

Que traiter ?

- Les eaux domestiques : 40 000 habitants
- Les eaux industrielles : 16 500 habitants
- Les dépotages : 1 000 habitants
- TOTAL : 57 500 habitants
- Les eaux pluviales : 1200 m³/h

Une technologie de pointe

La Ville a veillé à retenir un projet dont les solutions permettent d'optimiser le cycle de traitement et la qualité des rejets dans la Moder.

De plus, la digestion des boues permettra de réduire les odeurs et les résidus et de produire du méthane pour l'alimentation des chaudières.

Les coûts

Le coût de cette construction sera en moyenne de 212 € HT par habitant raccordé.

Participation de la Ville de Haguenau : 5 612 000 €.

Participation des entreprises haguenoises (Ina roulements, Sew Usocome, Masterfoods, Les abattoirs, Les cliniques Sainte-Odile et Saint-François, Tixit, Rihn, Zentz et Siemens) :

1 150 000 €.

Participation du Conseil Général du Bas-Rhin : 2 536 000 €.

Participation de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse : 2 898 000 €.

Montant total de l'opération :

12 196 000 € HT.

Le calendrier

Mise en service : fin 2003.

Période de rodage : 4 mois.



Service Assainissement - 1, place Charles De Gaulle - 67500 HAGUENAU

Tél. 03 88 90 68 79 - Fax 03 88 63 80 44

www.ville-haguenau.fr



Qualité des eaux d'alimentation - Année 2001

Syndicat des Eaux de la Basse Moder : Ville de Haguenau

Cette synthèse a été élaborée à partir des résultats du contrôle sanitaire mis en œuvre par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales. Elle complète l'ensemble des résultats d'analyses et avis sanitaires transmis au gestionnaire du réseau, en l'occurrence le **Syndicat des Eaux de la Basse Moder** responsable de la qualité de l'eau produite, et à l'exploitant, à savoir, la **Ville de Haguenau**, qui est responsable de la qualité de l'eau distribuée.

En 2001, les **63 prélèvements** imposés par le programme de contrôle, ont permis de suivre 126 paramètres relatifs à la bactériologie et à la physico-chimie de l'eau. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le **Centre d'Analyses et de Recherches d'Illkirch-Graffenstaden**, agréé par le Ministère de la Santé.

ORIGINE DE L'EAU ET ORGANISATION DE LA DISTRIBUTION

La ville de Haguenau est alimentée en eau par 5 forages à Bischwiller et à Oberhoffen d'une profondeur de 20 et 60 mètres, qui captent l'eau de la nappe du Pliocène. Ces ressources disposent de périmètres de protection établis en 1983. **Trois forages d'appoint situés à Haguenau et à Kaltenhouse complètent cet ensemble de captages.**

Les eaux présentant naturellement des teneurs excessives en fer et manganèse sont traitées, désinfectées et stockées dans un réservoir de 2 200 m³ avant distribution. Les prélèvements d'eau sont réalisés sur les captages, en sortie des stations de traitement, au réservoir et sur le réseau de distribution.

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

BACTERIOLOGIE

Les 57 analyses bactériologiques, réalisées après traitement sont toutes conformes aux valeurs réglementaires. La qualité bactériologique est excellente.

NITRATES

Les teneurs en nitrates, inférieures à 1 milligramme par litre (mg/l) confèrent à l'eau distribuée pour ce paramètre, une excellente qualité. La valeur réglementaire est de 50 mg/l.

DURETE

L'eau présente, en distribution une dureté ou titre hydrotimétrique de 30 à 34°F (degré français) caractérisant une eau dure ou calcaire.

CHLORURES, SULFATES, FER ET MANGANESE

Les teneurs en chlorures (18 à 32 mg/l) et sulfates (63 à 142 mg/l) sont très satisfaisantes car bien inférieures aux limites de qualité réglementaires. **Les teneurs excessives en fer et manganèse dans l'eau captée sont éliminées par les stations de traitement dont le fonctionnement est très satisfaisant.**

FLUOR

Conforme à la valeur réglementaire de 1,5 mg/l. **La teneur est de 0,100 mg/l. Eau très peu fluorée.**

AUTRES PARAMETRES, SUBSTANCES INDESIRABLES, TOXIQUES, PESTICIDES ET SOLVANTS

Ces paramètres sont tous conformes aux normes réglementaires.

CONCLUSION SANITAIRE

Pour l'année 2001, le contrôle sanitaire exercé par la DDASS, a permis de constater que l'eau produite par le Syndicat des Eaux de la Basse Moder et distribuée par la Ville de HAGUENAU est d'excellente qualité bactériologique et physico-chimique, et conforme aux normes réglementaires.

Direction Départementale
des Affaires Sanitaires et Sociales du Bas-Rhin
Service Santé-Environnement
Cité Administrative Gaujot - 14, rue du Maréchal Juin
67084 STRASBOURG Cedex
Tél. 03 88 76 79 86 - Fax 03 88 76 76 24